

**CORRIGÉ – DROIT – TEST 4***Démocratie, chambres législatives et droits fondamentaux***CORRIGÉ — Total : 30 points**

Ce document contient uniquement les réponses attendues.

- 1** Citez au moins 3 différences entre le Conseil national et le Conseil des États. /3 pts
- 1) Le CN compte 200 membres, le CE 46
  - 2) Le CN représente le peuple, le CE les cantons
  - 3) Le CN est élu au scrutin proportionnel, le CE au scrutin majoritaire
  - 4) Au CN, temps de parole limité ; au CE, pas de limite
  - 5) Au CN, les députés parlent depuis la tribune ; au CE, depuis leur pupitre
- 2** Citez au moins 2 similitudes entre le Conseil national et le Conseil des États. /2 pts
- 1) Mêmes compétences et devoirs (sur un pied d'égalité)
  - 2) Les deux doivent être d'accord pour qu'une décision entre en vigueur
  - 3) Renouvellement tous les 4 ans
- 3** Expliquez la différence entre une initiative populaire et un référendum facultatif. /4 pts
- Initiative populaire :
- But : PROPOSER une modification de la Constitution
  - 100'000 signatures en 18 mois
  - Double majorité (peuple + cantons)
- Référendum facultatif :
- But : S'OPPOSER à une loi adoptée par le Parlement
  - 50'000 signatures en 100 jours
  - Majorité simple du peuple
- 4** Qu'est-ce qu'un référendum obligatoire ? Dans quels cas est-il nécessaire ? /3 pts
- Il s'applique automatiquement pour toute modification de la Constitution et pour l'adhésion à des organisations supranationales (ex. ONU, UE). Il requiert la double majorité : majorité du peuple ET majorité des cantons.
- 5** Nommez les trois formes de démocratie et expliquez brièvement chacune. /3 pts
- 1) Démocratie directe : le peuple prend lui-même les décisions
  - 2) Démocratie représentative (indirecte) : le peuple élit des représentants
  - 3) Démocratie semi-directe : combinaison des deux. C'est le système de la Suisse.
- 6** Quel est le régime démocratique de la Suisse ? Justifiez. /2 pts
- Démocratie semi-directe. Le peuple élit ses représentants au Parlement (aspect représentatif) mais dispose aussi du droit d'initiative et de référendum (aspect direct).
- 7** Citez au moins 3 droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale suisse. /3 pts
- Exemples : liberté de religion, liberté d'expression, droit de vote et d'éligibilité, liberté personnelle, égalité devant la loi, protection de la sphère privée, liberté économique, droit à l'éducation.

- 8** Citez au moins 3 droits de l'Homme (CEDH ou Déclaration universelle). /3 pts
- Exemples : droit à la vie, interdiction de la torture, droit à un procès équitable, droit à la liberté, liberté de pensée/conscience/religion, liberté d'expression, respect de la vie privée.
- 9** QCM – Combien de personnes ont le droit de vote en Suisse (environ) ? /1 pt
- a) 9,1 millions
  - b) 7,5 millions
  - ✓ c) **5,6 millions**
  - d) 2,6 millions
- 10** QCM – Depuis quelle année l'initiative populaire existe-t-elle au niveau fédéral ? /1 pt
- a) 1848
  - b) 1874
  - ✓ c) **1891**
  - d) 1971
- 11** QCM – Quel organisme a Alain Berset comme secrétaire général et promeut les droits de l'homme en Europe ? /1 pt
- a) L'ONU
  - b) L'OTAN
  - ✓ c) **Le Conseil de l'Europe**
  - d) L'Union européenne
- 12** QCM – Quel taux de participation moyen observe-t-on aux votations fédérales ? /1 pt
- a) Environ 25%
  - ✓ b) **Environ 46%**
  - c) Environ 65%
  - d) Environ 80%